chèvres, 1; porcs, 818; chevaux, 107; âne, 1; mulet, 1.

Il a été saisi : en totalité, 1 vache, pour tuberculose, valeur 300 francs ; 1 porc, pour rouget, valeur 90 francs ; 1 cheval pour farcin, valeur 80 fr. ; en partie, pour tuberculose, 2 vaches, valeur 200 francs.

LA FETE DU 5 MAI. — Voici les endroits où auront lieu, le dimanche 5 mai, les concours de pinsons :

1. Chez M. Gustave Thieffry, rue des Longues-Haies ; 2. Chez M. Joseph Foulon, rue Delezenne ; 3. Chez M. Fidèle, rue des Longues-Haies, 41 ; 4. Chez M. Louis Pennequin, boulevard de Fourmies ; 5. Chez M. Louis Dumont, rue Archimède, 97 ; 6. Chez M. L. Brunel, rue de la Barbe d'Or ; 7. Chez M. Cyrille Lepers, rue du Fontenoy, 154 ; 8. Chez M. Hector Vanmullen, rue de l'Epeule, 257 ; 9. Chez M. Edouard Delmarle, rue de la Maquellerie ; 10. Chez M. Alfred Bayart, rue Daubenton ; 11. Chez M. J.-B. Lombart, rue de la Conférence ; 12. Chez M. Victor Rassaert, fort Mulliez, 87. Une somme de 360 francs est affectée pour ce concours.

LES TAXES DE REMPLACEMENT. — Le comité de l'« Union Commerciale » invite les personnes qui n'auraient pas encore signé les listes de pétition à le faire au plus tôt ; les listes devant être remises pour lundi 6 mai dernier délai, afin d'être transmises au ministère avant la fin de la semaine.

Prière aux commerçants, dont les listes seraient remplies, de les remettre de suite au siège de l'« Union Commerciale », 23, rue Pauvrée.

VOLS DE DECHETS DE LAINE. — A la suite d'une dénonciation qu'il avait eue avec sa femme, un tisserand de la rue de Naples, Arthur Delreux, est allé la dénoncer à M. Jouville, directeur de la filature Valentin Roussel, rue de la Paix, comme ayant volé, dans cet établissement, où elle était occupée, des bobines et des déchets de laine.

Mis au courant de cette dénonciation, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête, au cours de laquelle il a découvert que non seulement la femme Delreux, née Julienne Arpet, qui est âgée de 18 ans, avait bien commis le vol reproché, mais que son mari avait également soustrait des déchets de laine dans l'établissement de ses patrons, MM. Lefebvre et Florent, fabricants, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Arthur Delreux et sa femme ont été laissés en liberté, le flagrant délit n'existant plus ; ils ont, toutefois, été l'objet d'un procès-verbal.

DEUX VOLS. — Un commerçant de la rue Ste-Elisabeth, D. Eeckhout, a été victime d'un vol d'un baladeuse.

— Mme Desplanque, une ménagère demeurant rue Monge, 64, a été également victime d'un vol. Un malfaiteur lui a volé une certaine quantité de linge. Ces deux personnes ont porté plainte à M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

EN VERTU DE MANDATS D'ARRET délivrés par M. Delalé, juge d'instruction, les agents de sûreté Labbe et Planckaert, ont arrêté, vendredi matin, vers six heures, place de la Nation, deux jeunes gens inculpés de vol et de complicité. Ce sont : Emile Dergaeve, sans profession, né à Lille le 2 octobre 1878, et Léonie Herremy, âgée de 19 ans, native de Bruges, tous deux sans domicile fixe.

LA CHARRETTE A CHIENS. — La Mairie nous communique l'avis suivant : Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que la charrette circulera dans la ville à partir du mardi 7 mai courant.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une tisseraude de la manufacture de MM. G.-W. Richardson et Cie, a été blessée, au pied gauche, par la chute d'une table. M. le docteur Godefroy a examiné l'ouvrière, Hélène Mahieu, âgée de 19 ans, demeurant rue de Roubaix, à Tourcoing, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Dans l'établissement d'apprêt de M. Eugène Lecomte, un monteur, Edouard Wattel, âgé de 39 ans, demeurant rue du Marquisat, s'est luxé le pied droit en tombant. Vingt jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— A la retorderie de M. Emile Leur, l'une des douleuses, Victorine Mercier, âgée de 27 ans, demeurant rue Cugnot, a eu la main droite comprimée entre deux caisses. Elle devra, d'après M. le docteur Lepers, subir un mois de repos.

— Un teinturier de l'établissement de MM. Motte et Bossut, a été brûlé, à la jambe, par de l'eau chaude. M. le docteur Godefroy, qui a examiné le blessé, Rémy Vandepoutte, âgé de 36 ans, demeurant à Rolleghem, lui a prescrit vingt jours de repos.

— Charles Vaupaya, aide-tourneur, âgé de 17 ans, demeurant rue Franklin, s'est foulé le poignet gauche, en tombant. L'ouvrier, qui est occupé dans l'établissement de M. Auguste Lepoutre, fabricant, devra, d'après M. le docteur Ballenghien, subir six jours de repos.

— L'un des monteurs de chaînes de l'atelier de MM. François Roussel, père et fils, fabricants, a été blessé, au pied droit, par la chute d'une ensouple. M. le docteur Delattre, qui a examiné le blessé, J.-B. Duyck, âgé de 34 ans, demeurant rue St-Roch, lui a ordonné vingt jours de repos.

— Un scieur de bois, Arthur Herlin, âgé de 34 ans, demeurant rue Sainte-Marguerite, à Wattrelos, a été blessé à la main gauche, par une scie circulaire. L'ouvrier, qui est occupé dans l'atelier de M. Elie Desquesnes, fabricant de caisses, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui lui a prescrit un mois de repos.

— A la filature de coton de M. Albert Masurel, l'une des ouvrières, Rosalie Poulin, âgée de 19 ans, demeurant rue de Lannoy, s'est blessée à la main gauche. M. le docteur Labbe, lui a prescrit dix jours de repos.

— Frédéric Glorieux, teinturier, âgé de 41 ans, demeurant rue Jacquart, cour Masurel, a été blessé, au pied droit, par la roue de son métier. M. le docteur Delattre a examiné l'ouvrier, qui est occupé dans l'atelier de teinture de MM. Grulois frères, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, un ouvrier et une ouvrière ont été victimes d'accidents au cours de leur travail. Le premier, Henri Doignon, emballeur, âgé de 24 ans, demeurant rue Cornot, à Wattrelos, a été blessé au pied droit, par une balle de laine. L'autre, Odile Lemaire, balayeuse, âgée de 21 ans, demeurant également rue Carnot, à Wattrelos, s'est blessée à la mâchoire et à la main droite, en tombant. Tous deux ont reçu les soins de M. le docteur Leplat, qui leur a prescrit huit jours de repos.

— Georges Dellaye, chaudronnier en cuivre, âgé de 15 ans, occupé dans l'atelier de Mme veuve Mercier, a été brûlé à la jambe droite, par un jet de vapeur. L'ouvrier, qui habite au Blanc-Seau, devra subir quinze jours de repos, d'après M. le docteur Lepers.

— Au peignage de MM. Léon Allart et Cie, l'un des ouvriers, François Blasse, âgé de 64 ans, demeurant rue de Louze, a été blessé à la main droite par son métier. M. le docteur Druesne lui a prescrit un mois de repos.

— A la filature de MM. Lemaire et Dillies, l'un des soigneurs, Louis Pannier, âgé de 18 ans, demeurant rue du Tilleul, a été blessé à l'index droit, par son métier. M. le docteur Godefroy lui a prescrit quinze jours de repos.

— Un ouvrier de l'établissement de MM. Motte, Delesclause, frères et Cie, teinturiers-apprêteurs, Joseph Dhellemme, âgé de 19 ans, demeurant rue du Grand-Chemin, 6, a eu l'avant-bras gauche fortement contusionné par les organes de son métier. M. le docteur Dubar lui a donné des soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

ENTERREMENT DU SAMEDI 4 MAI. — M. J.-B. Carpentier, dix heures, église Notre-Dame.

Pour les Premières Communions. — Quelle préoccupation pour les parents que l'approche des premières communions ! Car, en dehors de la cérémonie même, il y a les fêtes et les réunions de famille. C'est l'occasion, ou jamais, de réunir tous ceux qui nous sont chers. Voulez-vous, à peu de frais, dresser pour vos invités, une table superbe, et faire honneur à tous ceux que vous recevrez ?

Adressez-vous à la maison Hoffmann, rue Saint-Georges, reconnue comme incomparable pour la location de vaisselle. Vous y trouverez pour garnir votre table, un choix d'articles des plus riches, et des plus avantageux. C'est une excellente aubaine pour tous ceux qui, voulant dignement recevoir leurs parents et amis, tiennent à ne pas faire de fortes dépenses.

Les gourmets ne mangent que le beurre d'Ostcamp, rue du Bois, 13 et dépôts succursales.

Le kilogr. 2,50 — Frais demi-sel, 2,30. 1

NOUVELLE JALOUSIE dite l'« ELEGANTE », (brevetée), Bauwens, 266, r. du Blanc-Seau, Tourcoing

Communications

ROUBAIX. — Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Groupe Tissage : Réunion mensuelle le samedi 4 mai, à huit heures précises. Ordre du jour : Achats pour la bibliothèque. — Les membres de l'Association munis de leur carte, bénéficient d'une réduction de 50 pour 100 sur le prix des places au Cirque Vinella, tous les jours, sauf les dimanches et jeudis.

— *Jeunesse de l'Ancien Temps.* — La répétition aura lieu au siège de la Société, rue Watt, 57, le samedi 4 mai, à huit heures et demie précises du soir. Ordre du jour : répétition générale; nouveaux délégués pour le festival de Roubaix. — N. B. : Tout sociétaire absent payera l'amende.

— Mélomanes Roubaisiens. — Le Conseil administratif prie instamment ses sociétaires d'assister à la répétition générale qui aura lieu ce soir, à neuf heures, pour la revue des chœurs qui seront chantés au square Pierre-Outteau, la dimanche 5 mai, à neuf heures du soir. Les sociétaires qui seraient empêchés d'assister à cette dernière répétition sont priés de se trouver au pied du kiosque le dimanche, à huit heures trois quarts.

CROIX

BULLETIN DEMOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE SANITAIRE. — Dans le mois d'avril l'état-civil a enregistré : naissances légitimes, 39 ; illégitimes, 4 ; mort-né, 1 ; mariages, 13 ; divorce, 0 ; décès, 22.

Répartition des décès par cause : fièvre typhoïde, 1 ; grippe, 2 ; tuberculeuses, 5 ; méningite simple, 2 ; maladies organiques du cœur, 1 ; bronchite chronique, 4 ; pneumonie, 1 ; diarrhée et entérite, 1 ; hernie, obstructions intestinales, 1 ; débilité congénitale, 1 ; débilité senile, 1 ; autres maladies, 1.

CLASSEMENT DES CHEVAUX EN 1901. — La Commission de classement des chevaux, juments, mules et mulets, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Croix le mardi 4 juin, à 1 heure du soir, sur la Grand'Place.

WASQUEHAL

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX se fera à Wasquehal, le mardi 4 juin, à 7 heures du matin, place de l'Eglise.

LANNOY

LA FANFARE MUNICIPALE AU CONCOURS DE DOUAI. — La Fanfare municipale de Lannoy, que dirige avec une compétence si autorisée M. Paul Mager, se rendra au concours de Douai, le 7 juillet prochain. Les Lannoyens sont persuadés que cette société musicale qui, maintes fois a fait ses preuves, ajoutera des lauriers à ceux qu'elle a déjà cueillis.

La fanfare se prépare avec activité à ce concours en multipliant ses répétitions. A ce propos, on nous prie de faire savoir aux membres honoraires et aux intéressés que le concert annuel, qui devait avoir lieu cet hiver, n'a pas été donné précisément à cause de ce concours.

Néanmoins, pour répondre au désir de tous, la fanfare se propose de se faire entendre à plusieurs reprises avant le concours, et d'exécuter les morceaux qu'elle devra interpréter à Douai.

On sait qu'à sa dernière séance, le Conseil municipal a voté un crédit très important en vue de ce concours. La fanfare aura à cœur de justifier, par son succès, la bienveillante attention de la municipalité.

FLERS

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS. — Des malandrins ont tenté, dans la nuit de jeudi à vendredi, de dévaliser l'épicerie-boulangerie de M. Goube, maire de Flers. Vers minuit et demi, celui-ci fut réveillé par un bruit insolite semblant venir de la porte de la rue. Quand il ouvrit la fenêtre, les individus, dérangés dans leur travail, avaient disparu. Des empreintes de pesées ont été relevées sur la porte d'entrée. De plus, des allumettes furent trouvées dans un magasin à farine situé au premier étage, au-dessus de la boulangerie, ainsi que des traces de pieds nus relevées sur un tas de farine. Les cambrioleurs, pour parvenir à ce magasin, avaient réussi à gagner, de la rue, une fenêtre à guillotine située à 4 mètres de hauteur, mais ils avaient été contraints de s'en aller sans rien prendre.

Deux autres tentatives de vol ont eu lieu, dans la même nuit, aux confins du territoire de Flers, vers Hellemmes. Il est à supposer qu'elles ont été commises par les mêmes individus, la première, vers onze heures et demie, chez Mme Marchand, qui mit en fuite les voleurs au moment où ils démontaient les volets de son habitation; la seconde à une heure moins le quart, à l'estaminet voisin, dit de la « Guinguette », tenu par M. Noé Wattrelos. La cabaretière qui s'était levée en entendant du bruit, fut tout étonnée de trouver ouverts plusieurs volets de l'estaminet. Elle aperçut à ce moment deux individus qui s'éloignaient dans la direction d'Hellemmes. Le matin, l'une des vitres fut retrouvée en dehors de terre.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

FLERS-BOURG

INTERRUPTION DE CIRCULATION. — En raison de réparations à exécuter sur le Bas-Chemin, dit du Bois-Blanc, allant de l'estaminet de la Bascule au St-Ghislain, la circulation sera interrompue du six au vingt-six mai prochain. La circulation se fera par le chemin du Gringuet et le pavé bleu.

LEERS

UNE RESTITUTION. — Dans un de nos précédents numéros, nous avons relaté le vol commis dimanche dernier 28 avril, sur le champ de foire, à Leers. A ce sujet, la famille Rouet nous prie d'informer le public qu'elle a remboursé, à l'intéressé, la somme enlevée par le jeune Floris.

HEM

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier teinturier, Henri Dhondt, âgé de 64 ans, demeurant à Hem, et travaillant à la teinturerie de M. Mulaton, a été brûlé au pied et à la jambe droite. Huit jours de repos lui ont été prescrits.

Dans le même établissement, un autre ouvrier teinturier, Désiré Biondeau, demeurant à Annappes, a reçu des brûlures aux pieds et à la jambe gauche. Le docteur Coubronne prévoit trois semaines d'incapacité de travail.

ARRESTATION D'UN MENDIANT. — Vendredi matin, la gendarmerie de Lannoy a mis en état d'arrestation un journalier, Henri Voreux, âgé de 51 ans, originaire de Tourcoing. Cet homme qui vit séparé de sa femme et de ses enfants, est actuellement sans travail.

TOUFFLERS

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX. — M. le Préfet du Nord a averti par lettre M. le Maire de la commune que le classement des chevaux et mulets n'aurait pas lieu pour Toufflers cette année.

L'ART D'ÊTRE BELLE

A TOUS LES AGES

La nature vous a comblée, madame, de ses dons les plus rares. Elle vous a donné la grâce et la pureté du visage, la fraîcheur et le velouté d'une peau merveilleuse, l'élégance du buste et la finesse de la taille. Vous avez reçu ces dons avec une joie bien compréhensible.

Voulez-vous nous dire ce qu'en retour vous faites pour conserver ces dons précieux ?

La réponse est facile, chaque matin vous vous placez devant votre miroir et vous regardez l'image qu'il vous présente, puis vous vous en allez heureuse, insouciante, persuadée que cela ne finira jamais.

Mais, un jour, le miroir découvre à vos yeux un petit plissement, un léger sillon ,la chair s'est un peu *froissée, ou bien encore* l'embonpoint commence à se montrer, la taille s'élargit, serait-ce l'annonce des années terribles, où les défaites succèdent aux défaites. Alors, dans l'affolement, vous vous précipitez chez le premier empirique venu, quand il aurait été si facile de prendre des mesures préventives établies sur l'étude et l'expérience.

C'est à cette étude des moyens propres à conserver la beauté que s'est attaché pendant de longues années un savant chimiste, le professeur L. Mérigot. Il a d'abord demandé à l'électricité l'énergie nécessaire pour combattre les multiples influences qui tendent chaque jour à détruire par d'incessantes attaques, la beauté. A l'électricité, M. L. Mérigot a joint le massage, si goûté déjà des sculpturales beautés grecques et romaines. Et cette électricité, ce massage, M. Mérigot les a mis à la portée de toutes en imaginant son charmant petit appareil, le *Rouleau Electro-Masseur*, au moyen duquel on peut s'électriser et se masser chez soi sans dérangement.

En deux mois, par l'emploi du *Rouleau Electro-Masseur*, on obtient des amincissements de tour de taille de 10 à 12 centimètres ; la chair se raffermit, les *rides* s'effacent, le profil reprend sa pureté : c'est l'art d'être belle à tous les âges.

En s'adressant de notre part à M. Mérigot, 14, rue du Helder, à Paris, on recevra franco une brochure renfermant la description et le mode d'emploi du *Rouleau Electro-Masseur*. 85535

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres. **Typographie et Lithographie.** — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés. 1

SPÉCIALITÉ DE FAUSSES DENTS

Nauvelaers, rue du Collège, 5, Roubaix

Œufs frais, 13, rue du Bois.

MAISON DEFLOU

8, rue de la Gare, 8, Roubaix

Les chaussures de Première Communion seront vendues aux prix de facture pour œuvre de bienfaisance.

WATTRELOS

LES PREMIERES COMMUNIONS. — La cérémonie de jeudi prochain, 9 mai, réunira à l'église Saint-Maclou, environ 320 enfants. Le lendemain eura donnée la confirmation, par Mgr de Lydda, aux enfants des deux paroisses.

LA FRAUDE. — Les préposés Hochet et Dérégnaucourt, de la Martinoire, ont arrêté vendredi, à la Double-Planche, un habitant de Roubaix, Alfred Dumoulin, 32 ans, demeurant rue de Philippeville, cour Jean Frère, qui était porteur de 31 kilogs d'allumettes, valeur 143 fr. 10.

JEUNESSE CATHOLIQUE. — La réunion mensuelle du Comité de la Jeunesse Catholique aura lieu demain, dimanche, après la grand'messe, chez les Frères, rue Saint-Joseph.

CERCLE SAINT-JOSEPH. — Le Cercle Saint-Joseph fera son pèlerinage annuel à Tourcoing, église Notre-Dame-de-Lourdes, dimanche prochain. Le train de 1 h. 40 au Laboureur permet d'arriver facilement aux vêpres, qui seront chantées à trois heures, par la chorale du Cercle. On nous prie de rappeler ce pèlerinage aux membres du Cercle.

Le classement des chevaux et mulets. — Voici l'itinéraire qui sera suivi, en ce qui concerne notre région, par les commissions chargées d'opérer en 1901 le classement des chevaux et mulets. Mons-en-Barœul, 3 juin à 3 h., place de l'Eglise. — Wasquehal, 4 juin à 7 h., du matin, place de l'Eglise. — Croix, 4 juin à 1 h., Grande-Place. — Roubaix, canton Est, Nord, Ouest, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12 juin à 7 h. du matin, boulevard Gambetta en face de l'Hippodrome, Cantons Est et Nord. — Wattrelos, 13 juin, à 7 h., place de la Mairie. — Bousbecque, 5 juin à 9 h., Grande-Place. — Linselles 5 juin à 2 h., place de la Mairie. — Halluin, 7 juin à 7 h., place de la Gare. — Neuville-en-Ferrain, 8 juin à 7h., place de la Mairie. — Bondues, 8 juin à 1 h., place de la Mairie. — Marcq-en-Barœul, 10 juin, à 7 h., place de l'Eglise. — Mouvaux, 11 juin à 7 h., route de Tourcoing ; 11 juin à 3 h., 12, 13, 14, 15 juin à 7 heures place Thiers.

TOURCOING

UNE FETE DANS LES JARDINS DU PALAIS DE JUSTICE AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES. — Une fête musicale sera donnée le jeudi 16 mai, prochain, dans les jardins du Palais de Justice, par la philharmonie de Popheringhe, au profit de la caisse des écoles pour venir en aide aux élèves indigents des écoles communales. Parmi les morceaux qui seront exécutés par la Philharmonie, dont on connaît ici la valeur artistique, nous citerons : Cortège de Bacchus au ballet de Silvio ; Léo Delibes ; ouverture de Guillaumme Tell, Rossini ; Danse hongroise, Brahens ; Le dernier jour de la Terreur, symphonie dramatique, H. Litolff ; une fête à Arranguez, fantaisie espagnole, Demeersman ; Transcription de l'Opéra, Sigurd.

A PROPOS DE LA REQUETE DES GARÇONS COIFFEURS. — Nous avons reçu, à la suite de l'article paru dans notre précédent numéro, une lettre de M. Henri Dooms, coiffeur, rue du Midi, affirmant qu'en ce qui le concerne, les garçons sont rétribués de la même façon que chez ses collègues de Tourcoing, Roubaix et Lille. M. Dooms ajoute qu'ayant appris que son premier garçon avait été l'instigateur de la requête dont nous avons fait mention, il l'avait immédiatement congédié.

Une autre lettre sur le même objet nous est parvenue de M. Paul Vivray, garçon coiffeur. Celui-ci déclare ne pas vouloir se joindre aux auteurs de la requête qu'il qualifie de « ridicule », dont acte.

AU « RIDING-CLUB ». — Un « Railly-Paper » sera couru le dimanche 5 mai. Le départ se fera du Manège de Tourcoing, à neuf heures et demie et l'arrivée aux Champs de Courses, à onze heures et demie.

Les organisateurs sont MM. Ernest Joire, et François Masurel fils.

ETRANGE DISPARITION. — Mme Ernest Lanneuw, habitant rue Verte, 26, a quittée le domicile conjugal, le 1er mai, à 6 h. 1/4 le matin. Toutes les recherches faites pour la retrouver sont restées infructueuses. Ce départ précipité est d'autant plus étrange, que Mme Lanneuw avait toute l'affection de son mari et de ses deux petites filles. Au moment de son départ, Mme Lanneuw portait une robe de coton satinette bleu vif avec points et bariolages blancs. Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur elle, sont instamment priées de les faire parvenir à M. le commissaire de police du 1er arrondissement, ou rue Verte, 26, une récompense leur est réservée.

UN ACCIDENT DANS UN CHANTIER. — Un ouvrier charpentier Charles Guilbert, âgé de 69 ans, travaillant pour le compte de M. Carissimo Cagnez, entrepreneur de menuiserie rue Nationale, était occupé sur la toiture de la construction de M. Watine-Lamourette, quand par suite d'un faux pas, il tomba dans la nochère. En voulant se retenir pour éviter une chute l'ouvrier s'est luxé l'épaule droite. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, le blessé a été reconduit à son domicile rue de Rennes. L'incapacité de travail sera de six semaines environ.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de M. Masure fils, fabricant de tamis, rue du Bus, un ouvrier tisserand, Louis Gelisse, âgé de 50 ans, demeurant rue de la Croix-Blanche, 23, par suite d'un faux pas, en descendant de son métier, s'est fait une entorse au pied gauche. M. le docteur Debuchy a prescrit au blessé un repos de quinze jours.

— Chez M. Motte-Dewavrin filateur, rue des Anges, une ouvrière soigneuse, Angèle Quivron, âgée de 18 ans, demeurant rue de la Baille, 74, en étant de la laine qui entravait le fonctionnement d'un cylindre, s'est fait un effort dans le côté droit. L'incapacité de travail sera de quatre jours.

— A la filature de coton de M. Duvillier-Wattine, rue du Tilleul, un rattacheur, Achille Vandervenne, âgé de 21 ans, domicilié à Mouscron, en rattachant un fil, a été brûlé au mollet droit par le frottement d'une corde. M. le docteur Debuchy a constaté une brûlure du deuxième degré avec plaie profonde. Sauf complications, six à huit jours de repos suffiront à la guérison du blessé.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Vendredi matin, il est arrivé aux Halles : marée, 2.150 kil.; radis, 3.000 bottes; laitues, 450 bottes; asperges, 130 bottes; poireaux, 25 bottes; échalottes, 35 bottes; oseille, 10 paniers; épinards, 10 paniers; pommes de terre, vieilles, 600 kil.; pommes de terre, nouvelles, 145 kil.; oranges, 75 kil.; citrons, 25 kilos.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé les contraventions ci-après : contre G. V..., 54 ans, cordonnier, pour ivresse et tapage injurieux; H. D..., 27 ans, négociant, pour défaut de certificat de capacité en conduisant une automobile.

CHALLENGE INTERNATIONAL DU NORD. — Deuxième et dernière semi-finale Dimanche 5 Mai, à trois heures précises, rue de Dunkerque. — Premières Tribunes, 3 fr. ; Deuxièmes Tribunes, 1 fr. 50 ; Premières, 1 fr. ; Secondes, 0 fr. 50. 85360

MARCQ-EN-BARŒUL

A LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Nous apprenons que l'excellente Harmonie municipale de Marcq se propose de prendre part, le 12 mai, au festival de Roubaix, et, le 2 juin, à la fête donnée à l'occasion de l'inauguration des eaux potables, à La Madeleine.

BONDUES

A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'HOSPICE. — Par arrêté préfectoral, MM. Constant Prouvost et Emile Derveaux sont nommés membres de la Commission administrative de l'Hospice, en remplacement de MM. J.-B. Desrumeaux et Conia, démissionnaires.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

1568. — Une bande de Gueux, probablement de ceux qui étaient venus de Mont-à-Leux, l'année précédente, arrive de Wattrelos se dirigeant vers Tourcoing. Au pont des Mazures, elle rencontre Pierre Famelart, curé de Saint-Christophe, qui se portait au devant des Gueux, à la tête de son clergé et d'un grand nombre de ses paroissiens. Mais la tentative de résistance ne réussit pas. Après avoir tué le chapelain, Jean Crépy, les Gueux mettent en fuite les Tourquennois et leur pasteur, les poursuivent jusque dans la ville et ne se retirent qu'après avoir mis à sac et à pillage.

LILLE

CERCLE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE. — Le cercle des étudiants de l'Université catholique donnait jeudi, dans la salle de la Société industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, son dernier concert de la saison. Cette soirée a été brillante et avait, comme toujours, attiré une assistance nombreuse et choisie.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL

23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VALLOIS-DEFRENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Caroline-Constance DEFRENNE, née à Roubaix, le 15 octobre 1822, décédée à Seclin, le 2 mai 1901, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Lundi 6 dudit mois, à neuf heures un quart, en l'église de Seclin, sa paroisse, d'où son corps sera conduit immédiatement au cimetière de Roubaix pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 6, à Seclin. — Le train de Lille pour Seclin part à 8 h. 50.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du vendredi 3 mai 1901

Président, M. E. Dervaux

Assesseurs, MM. E. Masuré et J. Joire

LES RETARDS DANS LES TRANSPORTS. — Un intéressant procès sur les retards apportés dans les transports de colis par chemins de fer a été plaidé au Tribunal de commerce. Il s'agit d'une action intentée par MM. Landsberg, fabricants de chromos, à Halluin, contre la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Me Etienne Maillard, mandataire de MM. Landsberg, expose les faits.

Le 9 décembre 1899, MM. Landsberg se faisaient expédier par petite vitesse, de Gravelines et de Paris, des cartons, des glaces et des blocs de calendriers-éphémérides. Ces colis ne furent remis aux destinataires que le 19 décembre. Pour constater le retard dans la livraison de ces marchandises, Me Maillard s'appuie sur le tarif des transports par petite vitesse, qui prévoit une marche de 125 kilomètres par jour. A la suite de la réclamation formulée par MM. Landsberg, le chef de gare d'Halluin, chargé par le service du contentieux, proposait aux fabricants le remboursement des frais de transports.

Enfin le 24 décembre, une nouvelle expédition était faite de Gravelines, par grande vitesse cette fois-ci. Le colis devait arriver à Halluin le 25, à 4 h. 15 du soir, dernier délai ; il ne fut remis à MM. Landsberg que le 29. Les fabricants jugèrent ce retard comme leur causant préjudice.

La Compagnie du chemin de fer du Nord, par l'organe de Me René Gambart, invoque l'article 108 du code de commerce : « Les actions pour avaries, pertes ou retards auxquelles peut donner lieu contre le voiturier le contrat de transport sont prescrites dans le délai d'un an. » Or l'instance a été introduite en mars 1901.

A priori, répond Me Maillard, il semble que la prescription doive s'imposer; mais il convient de se reporter à l'article 2248 du code civil : « La prescription est interrompue par la reconnaissance que le débiteur ou le possesseur fait du droit de celui contre lequel il prescrit. » Or, dans le fait de proposer le remboursement des frais de transport, la Compagnie du chemin de fer a reconnu sa responsabilité. La prescription peut donc être considérée comme interrompue.

Me Maillard invoque aussi l'article 105 du code de commerce qui fixe à trois jours après la réception des objets transportés le délai de notification au voiturier de la protestation du destinataire. Ces conditions légales ont été remplies.

Enfin le mandataire de MM. Landsberg, estimant que toute réparation doit être adéquate au préjudice subi, énumère les éléments du préjudice et réclame à la Compagnie du chemin de fer 10.000 francs de dommages-intérêts.

Au nom de la Compagnie du chemin de fer du Nord, Me René Gambart, estime irrecevable la réclamation de MM. Landsberg ; en l'espèce, dit-il, seul l'article 108 du code de commerce peut être appliqué.

L'argumentation de Me Gambart tend à démontrer que la prescription n'a pas été interrompue, car le fait de proposer le remboursement des frais de transport ne peut équivaloir à une reconnaissance de responsabilité.

Me Gambart invoque en outre la litispendance ; un procès est actuellement pendant au Tribunal de commerce de la Seine, procès dont les parties sont également MM. Landsberg et la Compagnie du Nord.

Sur une réplique de Me Maillard que MM. Lansberg ont demandé la radiation de l'affaire précitée, Me Gambart oppose que MM. Landsberg ne se sont pas désistés et que par conséquent le procès est pendant.

Nous indiquerons, quand le jugement sera rendu, la solution de ce litige.

DE LA RESPONSABILITE DES DEPOSITAIRES. — Jusqu'à quel moment un propriétaire d'entrepôt ou de magasin peut-il délivrer les marchandises qui lui ont été confiées en dépôt par des tiers.

Cette question vient de se poser entre M. H. Masquilier et l'une des liquidations judiciaires qui remonte à fin août dernier dans les conditions suivantes :

M. Masquilier avait reçu le 29 août 1900, du déposant, l'ordre de tenir à la disposition d'un tiers toute une série de lots de laine.

Les bruits persistants qui circulaient sur la situation de ce déposant étaient parvenus déjà aux oreilles de M. H. Masquilier qui refusait de délivrer les lots en question à l'exception toutefois de 6 balles de blousses qui lui étaient réclamées depuis plusieurs jours et pour lesquelles il n'y avait pas à craindre d'entente entre le déposant et la maison à la disposition de laquelle elle mettait toutes les marchandises.

Me Duvillier, liquidateur, se basant sur ce que l'état de suspension du déposant était connu de M. H. Masquilier, réclamait à celui-ci la valeur des 6 balles qu'il aurait dû, d'après lui, refuser de délivrer.

Me Leroux, au nom de M. H. Masquilier, prétendait au contraire, que son client avait à bon droit effectué la délivrance qu'il aurait même pu, tout en connaissant la cessation de paiements du déposant, délivrer sur la mise à disposition de celui-ci toutes les marchandises dont il était le dépositaire.

Il se basait sur ce que le dessaisissement du déposant ne prenait date qu'à partir du jour du jugement accordant la liquidation judiciaire. Que ce jugement étant du 31 août, toutes les livraisons étaient faites régulièrement et ne pouvaient donner lieu de la part du liquidateur à aucune critique ni réclamation.

Le Tribunal s'est prononcé dans ce dernier sens et a établi ainsi que jusqu'au moment de la faillite ou de la liquidation judiciaire le dépositaire était tenu d'obéir au déposant sans avoir le droit de discuter la situation actuelle de ce dernier.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 3 mai 1901

Présidence de M. Martin, vice-président

LE BONNETEAU. — UNE ARRESTATION MOUVEMENTEE. — Partout où il y a foule de promeneurs, les bonneteurs installent leurs parapluies pour les trois-cartes ; c'est d'ordinaire au Touquet et au Mont-à-Leux qu'ils opèrent; escomptant la fête du tordrome, dimanche dernier, ils étaient allés placer leur jeu dans la rue de la Gare, à Croix. Un passant passa, qui perdit dix francs ; mécontent, il alla prévenir M. Séguin, commissaire de police, devant la maison duquel ils étaient venus se fourrer, par malchance ; celui-ci accourut et put saisir l'un des

---

FEUILLETON DU 5 MAI 1901. — N° 13

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

PREMIERE PARTIE

VI. — (SUITE)

Sans doute un secret que seul mon frère connaissait ? Guépin souriant en-dessous ; il dit :

— L'autre nuit, en rentrant, M. le marquis a écrit très longuement. Quand il a eu fini, il a murmuré, je l'ai bien entendu : « Je recevrai cela demain. » Puis, il a rangé ses papiers, fermé son secrétaire ,et s'est couché. C'est moi qui ai éveillé M. le marquis ce matin : il n'avait donc pas retouché à ses papiers. Il s'est habillé très vite et est monté tout de suite à cheval. La lettre doit forcément se trouver là. Et si monsieur veut me permettre ?...

Honoré était forcé d'en passer par la volontés du drôle. Guépin s'installa devant le secrétaire.

— J'avais fait quelques remarques, sur la façon dont M. le marquis ouvrait et fermait ce petit meuble.

Plaçant son pied contre le pied droit du secrétaire, il poussa vivement. En même temps il s'appuyait très fortement sur la tablette et, de ses deux mains, prenait à droite et à gauche sur une bande de bois de rose qui semblait incrustée dans un encadrement noir. Aussitôt, la bande de bois rose basculait ; et les deux hommes virent une cachette de petite dimension qui renfermait des papiers. Honoré s'élança pour les prendre, mais Guépin avait été plus prompt que lui. Le digne valet de chambre s'était déjà emparé de ces papiers et se reculait, les tenant bien serrés dans sa main droite. Honoré ne put s'empêcher de prononcer :

— Drôle !

Guépin ne sourcilla pas ; il dit simplement, en dardant ses yeux sur ceux d'Honoré :

— Je vais remettre ses papiers à monsieur ; mais, auparavant, je prendrai la liberté de faire remarquer à monsieur deux choses : la première, c'est que, sans moi, monsieur n'aurait jamais trouvé ces papiers ; la seconde, c'est que je pouvais m'en emparer et les remettre à madame la marquise... Je désire simplement que monsieur me donne l'assurance que je